

Euronext Notice



CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Place	Paris	Date	23/02/2007
N° Avis	PAR_20070223_6532_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 12.154.906 actions existantes composant le capital de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS , et,
- d'un nombre de 1.750.000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,

Un nombre maximum de 3.008.893 actions au prix de 16,5 EUR sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ferme (OPF)

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit :

- Publication de la notice légale au BALO, le 23/02/2007 ;
- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.srpg.fr).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée :	du 05/03/2007 au 09/03/2007 à 17h30 (heure de Paris)
Nombre de titres :	2.708.004 actions soit 90% de l'Offre
Etablissement en charge :	CM-CIC Securities

CARACTERISTIQUES DE L'OPF

Ouvert aux :	personnes physiques, investisseurs personnes morales , fonds communs de placement
Durée :	du 05/03/2007 au 09/03/2007 à 17h30 (heure de Paris)
Nombres de titres :	300.889 actions soit 10% de l'Offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPF pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- ☒ Fractions d'ordre A1 : entre 20 et 300 titres inclus,
- ☒ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 300 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 12/03/2007.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPF.
Le résultat de l'OPF, ainsi que les conditions de négociation du 16/03/2007, feront l'objet d'un avis publié le 12/03/2007.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 09/03/2007 à 17h30 (heure de Paris). Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.
Le 12/03/2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPF : les opérations de règlement-livraison des négociations du 12/03/2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part CM-CIC (Code Affilié 518) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 15/03/2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 14/03/2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 12/03/2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 12/03/2007 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Euronext Paris fait connaître qu'à partir du 12/03/2007, les actions ci-dessous émises par FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS seront admises sur Eurolist by Euronext. Les premières négociations sur le système NSC auront lieu le 16/03/2007.

Principales caractéristiques des titres admis:

Nb Titres à admettre:	Un maximum de 13.904.906
Valeur nominale:	15 EUR
Prix d'émission:	16.5 EUR
Jouissance:	01/01/2007
Forme des titres:	nominative
Banque introductrice:	CM-CIC Securities
Service financier:	Foncière de Paris rive gauche 990
Secteur ICB:	8733 Real Estate Holding & Development
Compartiment:	Compartiment B

Cotation:

Grpe Cotation:	13	Cotation:	Fixing
		SRD:	Yes
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear
Libellé:	FONCIERE 6 ET 7	Mnémonique:	SRG
ISIN:	FR0010436329	Code Euronext:	FR0010436329

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPF

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou

l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;

- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Location	Paris	Date	23/02/2007
Notice	PAR_20070223_6532_EUR	Market	Eurolist by Euronext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Euronext Paris has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 12,154,906 existing shares representing the outstanding capital of FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS , and,
- a maximum of 1,750,000 new shares by way of public offering,

A maximum of shares will be offered at a price of 16.5 EUR to public by the way of a Global Placement and an Fixed-Price Offer (OPF).

Information regarding the terms and conditions of the offer can are provided to the public as follows:

- A legal notice published in BALO on 23/03/2007
- A prospectus available on the site of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) and the site of the issuer (www.srpg.fr).

Global Placement procedure

Dates :	From 05/03/2007 to 09/03/2007 at 5:30 pm CET
Number of shares :	2,708,004 shares representing 90% of the Offer
Book runner(s) :	CM-CIC Securities

OPF procedure

Subscription open for :	Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates :	From 05/03/2007 to 09/03/2007 at 5:30 pm CET
Number of shares :	300,889 shares representing 10% of the Offer

The number of shares offered within the OPF may be increased by shares offered in the Global Placement.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ▣ A1 order portions : 20 to 300 shares inclusive
- ▣ A2 order portions : more than 300 shares

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, on 12/03/2007.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on the day of introduction.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:30 pm (CET) on 09/03/2007. By 10:00 am CET on 12/03/2007, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions. Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 12/03/2007 only.

Execution of orders: Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPF: settlement/delivery of 12/03/2007 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between CM-CIC (code 518) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 15/03/2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 14/03/2007. The trading day shown on instructions will be 12/03/2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 12/03/2007 will be cancelled.

Listing of the shares issued by FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Euronext Paris announces that, from 12/03/2007, the shares described below issued by FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS will be listed on Eurolist by Euronext. The first trading on NSC system will occur on 16/03/2007.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nb of securities to be listed:	A maximum of 13,904,906
Nominal value:	15 EUR
Issue price:	16.5 EUR
Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Registered
Listing agent:	CM-CIC Securities
Financial service:	Foncière de Paris rive gauche 990
ICB sector:	8733 Real Estate Holding & Development
Compartment:	Compartment B

Quotation:

Trading group:	13	Trading:	Fixing
		DSO:	Yes
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear
Product name:	FONCIERE 6 ET 7	Symbol:	SRG
ISIN:	FR0010436329	Euronext code:	FR0010436329

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with several holders, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Annex

Document à adresser à Euronext Paris S.A. le 12/03/2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard.
Document to be addressed to Euronext Paris S.A. on 12/03/2007 at 10:00 am CET at the latest.

fax : +33 (0) 1 49 27 16 00

OPF FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Membre dépositaire / *Depository member:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom du responsable / *Person in charge:*

Numéro de téléphone / *Phone number:*

Ordres de souscription / <i>Subscription orders</i>	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of orders portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fractions d'ordre A1 (entre 20 et 300 titres inclus) / Order portions A1 (between 20 and 300 shares inclusive)		
Fractions d'ordre A2 (au-delà de 300 titres) / Order portions A2 (more than 300 shares)		